



## 5 Ouverture sur l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud

### Zone de libre-échange des Amériques

#### Aperçu

La Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) envisagée pour devenir la zone de libre-échange la plus importante au monde, avec plus de 837 millions d'habitants et un produit intérieur brut combiné de plus de 18,8 billions de dollars canadiens. En plus de permettre la libéralisation des échanges de marchandises, la ZLEA pourrait aussi donner lieu à des engagements plus solides en matière d'accès aux marchés dans le secteur des services et à l'établissement de mesures de protection accrue des investissements dans tout l'hémisphère.

La ZLEA fait partie intégrante du vaste processus du Sommet des Amériques. Les principes de la ZLEA ont été énoncés lors du premier Sommet des Amériques, tenu à Miami, en décembre 1994. Lors du deuxième Sommet, qui a eu lieu à Santiago en avril 1998, les dirigeants des

34 pays démocratiques des Amériques ont entamé les négociations en vue de créer une zone de libre-échange à l'échelle de l'hémisphère. La ZLEA complète les objectifs du Sommet qui visent le renforcement de la démocratie, la promotion des droits de la personne et la résolution d'un éventail de questions sociales et économiques par la voie de la coopération hémisphérique. La ZLEA constitue probablement l'élément le plus visible du processus du Sommet, mais ses principaux objectifs de croissance et de développement, par l'intermédiaire d'une intégration économique accrue, visent essentiellement à renforcer les objectifs généraux du Sommet. Le Canada, qui a été l'hôte du Troisième Sommet des Amériques, à Québec, en avril 2001, continue de jouer un rôle prépondérant dans le vaste processus du Sommet.

En 1998, neuf groupes de négociation ont été mis sur pied dans le cadre de la ZLEA et ont été chargés par les ministres de négocier dans les domaines particuliers visés par l'accord : l'accès aux marchés, l'investissement, les services, les marchés publics, le règlement des différends, l'agriculture, les droits de propriété intellectuelle, les subventions, les droits antidumping et compensateurs, et la politique de la concurrence. De plus, on a créé un groupe consultatif et deux comités chargés d'examiner les questions de nature horizontale liées aux négociations : les économies de petite taille, la société civile et le commerce électronique. Par la suite, un comité chargé d'examiner les questions d'ordre général et institutionnelles a été mis sur pied.

La ZLEA s'appuiera sur les liens de libre-échange que le Canada entretient déjà avec les États-Unis, le Mexique, le Chili et le Costa Rica, ainsi que sur les rapports de plus en plus importants qu'il a tissés ailleurs dans l'hémisphère, permettant ainsi au Canada de tirer pleinement parti des marchés émergents de l'hémisphère. L'accord sur la ZLEA coexistera avec les accords signés antérieurement, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les échanges commerciaux du Canada avec les États-Unis et le Mexique continueront donc d'être régis par l'ALENA; l'accord sur la ZLEA ne pourra être substitué dans ces échanges que si les trois parties concernées y consentent.

En excluant les partenaires du Canada dans l'ALENA, la zone des Amériques représentait, en 2004, un marché d'exportation de 3,7 milliards de dollars pour les marchandises canadiennes; cette région accueillait en outre plus de 55,3 milliards de dollars d'investissement direct canadien, ce qui représentait environ 13,9 % du total de l'investissement canadien à l'étranger.